

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **30 novembre 2017**
Date d'affichage : **30 novembre 2017**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre associatif d'Aubiat.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPÛT a donné pouvoir à André DEMAY.

Éric GOLD a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD.

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane BARDIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 202 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES (COS)

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le Comité des Œuvres Sociales d'Aigueperse a sollicité la CCPL le 24 mai et le 22 septembre 2017, pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 45 € par agent, au titre de l'exercice 2017.

Conformément à ses statuts d'association loi 1901, le COS "a pour but d'intéresser ses adhérents aux questions amicales, culturelles et sportives les concernant". En 2016, il a organisé sept manifestations et en a programmé autant pour 2017 (soirée théâtre, trail, cavalcade, journée pêche, arbre de Noël...).

Il est financé par une subvention de la mairie d'Aigueperse, du Syndicat du Haut Buron, des cotisations d'adhérents, des produits d'activités et dons. Le budget prévisionnel 2017 est de 8 005,64 €.

- Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,
- de participer au financement du COS pour les agents de la CCPL,
 - de fixer le montant de la subvention à une enveloppe annuelle de 45 € par agent adhérent, soit 585 € pour l'année 2017,
 - de verser la subvention en une fois,
 - d'effectuer les versements sur présentation de la liste des agents certifiée par le président et le trésorier du COS. A l'issue de l'exercice, l'association transmettra son compte-rendu d'activités et son budget. En cas de non réalisation ou de réalisation partielle de l'objet de la participation, la CCPL demandera le remboursement total ou partiel de la subvention attribuée,
 - d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif en section de fonctionnement, article 6458.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 12/12/2017
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

